

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DESTINATION AVENIR Code AMF FCE20040213

- DESTINATION 2-5 (Code AMF : FCE20040215 / Code ISIN : FR0010168682), □ DESTINATION 5-10 (Code AMF FCE20040207), □ DESTINATION 10-15 (Code AMF : FCE20040210 / Code ISIN : FR0010168633), □ DESTINATION 15-20 (Code AMF : FCE20040211 / Code ISIN : FR0010169037), □ DESTINATION 20 PLUS (Code AMF : FCE20040212 / Code ISIN : FR0010168641),

[x] DESTINATION SOLIDAIRE (Code AMF : FCE 20040209 Code ISIN : FR0010168674)
 Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
 HUMANIS GESTION D'ACTIFS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le compartiment « DESTINATION SOLIDAIRE » est classé en « FCPE Actions internationales ». Il est un compartiment nourricier du FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE – Part R-D également classé en « Actions internationales ».

A ce titre, l'actif du compartiment « DESTINATION SOLIDAIRE » est investi en totalité et en permanence en parts dudit FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE et le solde en liquidités.

La performance du compartiment sera différente de celle du maître, en raison de ses frais de gestion propres et de ses liquidités.

Caractéristiques essentielles du fonds maître :

Le FCP est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens et d'investir sur les entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans. La performance du fonds peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 45% du MSCI Europe ex-France + 45% du SBF120 + 10% de l'Eonia. L'indice MSCI Europe ex France, dividendes réinvestis, mesure la performance des bourses de l'Union économique et monétaire ("UEM") hors France. L'indice SBF 120, dividendes nets réinvestis, regroupe les 120 actions françaises les plus actives de la cote. Le taux EONIA ("European Overnight Index Average") correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. La politique d'investissement du Fonds est définie en quatre étapes. Après avoir identifié l'ensemble des entreprises qui, selon l'analyse de Mirova, créeront de l'emploi dans les trois prochaines années en France, puis effectué une analyse des risques qu'elles peuvent présenter (analyse ISR, liquidité, actualité les concernant), le gérant constitue un portefeuille de sociétés dans lesquelles investir sur la base d'une analyse économique et financière approfondie. Une quatrième étape consiste, pour les titres émis dans une devise autre que l'euro, à couvrir le risque de change. Ces titres sont libellés notamment en franc suisse, US dollar, dollar canadien, yen, livre sterling, couronne danoise, couronne suédoise, couronne norvégienne.

Le portefeuille du Fonds est investi à hauteur de 75% au minimum en actions émises par des émetteurs de l'Union Européenne. Le gérant peut également, dans le strict cadre des critères d'éligibilité du PEA, investir jusqu'à 15% de l'actif, en actions de sociétés cotées domiciliées dans des pays hors de l'Union européenne. Enfin, entre 5 et 10 % de l'actif sont investis en titres non cotés d'entreprises solidaires qui agissent en faveur de la création ou de la consolidation d'emplois en France.

Le FCP effectue des opérations sur les instruments dérivés en vue de couvrir le risque de change pour les titres non libellés en euros. Le compartiment « DESTINATION SOLIDAIRE » n'intervient pas directement sur les marchés à terme.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Supérieure à 10 ans

Cette durée ne tient pas compte du délai légal de blocage de vos avoirs qui est de 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévu par le Code du Travail.

Recommandation : Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du Fonds).

Toutes les opérations (souscriptions, rachats, arbitrages) doivent être reçues, auprès d'Inter Expansion-Fongepar, complètes et conformes, au plus-tard à J-1 23h59 pour un ordre par Internet et à J-1 12h pour un ordre papier, pour exécution sur la base de la valeur liquidative (J).

Les dispositions en matière de souscriptions / rachats du fonds maître « INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE » dans lequel est investi votre fonds sont expliqués dans le paragraphe « Modalités de fonctionnement et de gestion » en page 13 de son prospectus.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible ← → Rendement potentiellement élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

➤ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Cette catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

➤ La classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

➤ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau moyen de risque de ce fonds reflète l'exposition du fonds au risque actions.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de liquidité :** C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un cout limité et dans un délai suffisamment court, c'est-à-dire le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille et in fine, une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

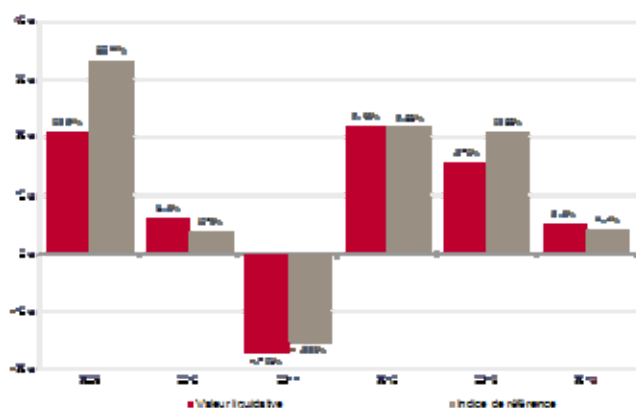
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.50% maximum du versement (selon convention par entreprise)
Frais de sortie	0,25% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de HUMANIS GESTION D'ACTIFS , le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur une année	
Frais courants	1.99% (*)
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(*)Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2014, et peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur l'ensemble des frais, veuillez-vous référer aux articles 16 et 17 du règlement de ce Fonds disponible sur le site internet www.fongepar.fr

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Jusqu'au 31/12/2013, les indices "actions" sont calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2014 ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.

Date de création du fonds : 17 décembre 2004

Devise : Euro

Le graphique n'est pas représentatif de la gestion actuelle du FCPE : les performances affichées depuis 2005 correspondent à un processus de gestion actions ISR de sociétés françaises et de la zone Euro (en vigueur jusqu'au 28/12/2014), et ne reflètent pas la nouvelle stratégie de gestion entrée en vigueur le 29/12/2014 qui consiste à investir dans des actions ISR d'entreprises européennes et internationales.

Informations pratiques

➔ **Dépositaire** : CACEIS BANK France

➔ **Teneur(s) de compte** : INTEREXPANSION – FONGEPAR (adresse postale pour toutes vos opérations : 46, rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9),

➔ **Commissaire aux comptes** : KPMG AUDIT

➔ **Forme juridique** : FCPE multi-entreprises

➔ **Prospectus/rapport annuel/document semestriel/valeur liquidative du fonds** : disponibles sur demande auprès de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS**, Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou par e-mail à l'adresse suivante : interexpansion.reporting@apronionis.fr

➔ **Lieu et modalités d'obtention d'informations relatives au compartiment « DESTINATION SOLIDAIRE » et au fonds maître « INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE » (DICI-règlement/rapport annuel/document semestriel)** : disponibles sur demande auprès de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS**, Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou par e-mail à l'adresse suivante : interexpansion.reporting@apronionis.fr.

➔ **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation. Pour toute question à ce sujet, nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

➔ Le conseil de surveillance est composé de la manière suivante :

- 1 membre salarié porteur de part par entreprise adhérente ou groupe d'entreprises ;
- 1 membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction des entreprises.

Dans tous les cas, le nombre de représentants de l'entreprise est au plus égal au nombre de représentant des porteurs de parts.

➔ Il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et les comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable du fonds, décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et donner son accord préalable aux modifications du règlement du fonds dans les cas prévus par ce dernier.

➔ La société de gestion exerce les droits de vote.

La responsabilité de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent /document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce FCPE est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
HUMANIS GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **8 juin 2015**.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

FIA de droit français

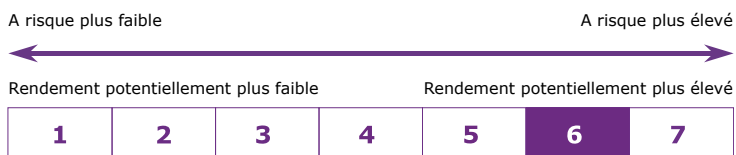
Code ISIN : FR0010702084 Part R (C) / Code ISIN : FR0000970873 Part R (D)

Société de gestion : Mirova (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens et d'investir sur les entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans. La performance du fonds peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 45% du MSCI Europe ex-France + 45% du SBF120 + 10% de l'Eonia. L'indice MSCI Europe ex France, dividendes réinvestis, mesure la performance des bourses de l'Union économique et monétaire ("UEM") hors France. L'indice SBF 120, dividendes nets réinvestis, regroupe les 120 actions françaises les plus actives de la cote. Le taux EONIA ("European Overnight Index Average") correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro.
 - La politique d'investissement du Fonds est définie en quatre étapes. Après avoir identifié l'ensemble des entreprises qui, selon l'analyse de Mirova, créeront de l'emploi dans les trois prochaines années en France, puis effectué une analyse des risques qu'elles peuvent présenter (analyse ISR, liquidité, actualité les concernant), le gérant constitue un portefeuille de sociétés dans lesquelles investir sur la base d'une analyse économique et financière approfondie. Une quatrième étape consiste, pour les titres émis dans une devise autre que l'euro, à couvrir le risque de change. Ces titres sont libellés notamment en franc suisse, US dollar, dollar canadien, yen, livre sterling, couronne danoise, couronne suédoise, couronne norvégienne.
- Ce FIA a pour classification AMF : Actions internationales.
- Le portefeuille du Fonds est investi à hauteur de 75% au minimum en actions émises par des émetteurs de l'Union Européenne. Le gérant peut également, dans le strict cadre des critères d'éligibilité du PEA, investir jusqu'à 15% de l'actif, en actions de sociétés cotées domiciliées dans des pays hors de l'Union européenne. Enfin, entre 5 et 10 % de l'actif sont investis en titres non cotés d'entreprises solidaires qui agissent en faveur de la création ou de la consolidation d'emplois en France.
 - Le FCP effectue des opérations sur les instruments dérivés en vue de couvrir le risque de change pour les titres non libellés en euros.
 - Le FIA capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les distribue pour les parts de distribution (D).
 - Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque de niveau 6 reflète l'exposition du FIA aux marchés des actions internationales

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice.

Frais courants	1,82%
----------------	-------

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2013. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

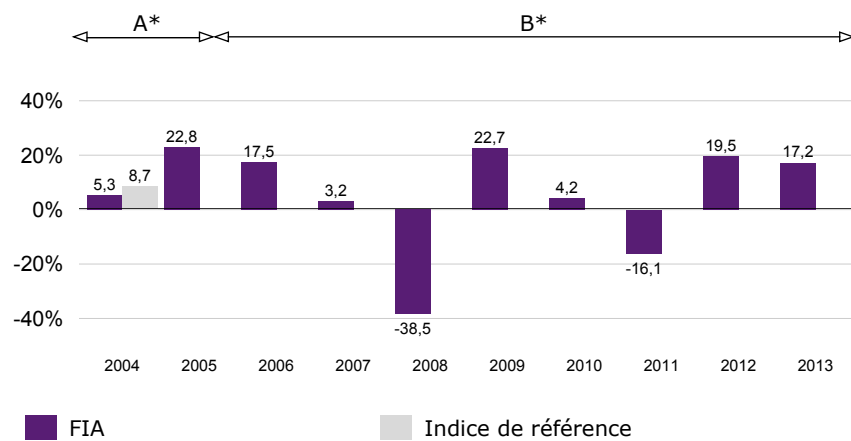
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts, d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.mirova.com

PERFORMANCES PASSES

Performances historiques au 31 décembre 2013



A*: Géré contre un indice composé à 90% d'actions France et 10% de non coté jusqu'au 25 septembre 2005

B*: Suppression de la référence à un indicateur à partir du 26 septembre 2005. Les performances affichées depuis 2005 correspondent à un processus de gestion actions ISR de sociétés françaises et de la zone Euro (en vigueur jusqu'au 28/12/2014), et ne reflètent pas la nouvelle stratégie de gestion entrée en vigueur le 29/12/2014 qui consiste à investir dans des actions ISR d'entreprises européennes et internationales.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- **Année de création du FIA** : 1994.
- **Année de création de la part R (C)** : 2009
- **Année de création de la part R (D)** : 2008
- **Devise** : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Mirova - 21 quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : nam-service-clients@am.natixis.com.
- Fiscalité : Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.mirova.com.
- La responsabilité de Mirova ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.